

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

10/09/2021

Dossier complet le :

10/09/2021

N° d'enregistrement :

2021 - 11579

1. Intitulé du projet

Projet de 4 lots sur la commune de PIAN MEDOC

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Indivision SAURIN

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mme Annie DASSIE

RCS / SIRET

7 8 9 3 0 7 9 7 2 0 0 0 1 6

Forme juridique Indivision

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|-----------------------------------|--|
| 47a) | Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0.5 hectare. |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la construction d'une résidence de 4 lots individuels sur la commune de PIAN MEDOC (33) au niveau de l'Allée Brémontier. Le terrain concerné par l'opération est sis sur la parcelle BK n°4p pour une superficie cadastrale totale de près de 0,7 ha.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis d'aménager
- Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|--------------------------------|----------------------|
| Surface cadastrale | 7 063 m ² |
| Emprise bâtie | 3 608 m ² |
| Espaces verts communs | 2 147 m ² |
| Nombre de lots | 4 |
| Trottoirs minéralisés | 108 m ² |
| Voirie de desserte des maisons | 1 028 m ² |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Allée Brémontier,
PIAN MEDOC 33290

Parcelle :
Section BK n°4

Coordonnées géographiques¹

Long. 0° 6' 38" 16 Lat. 44° 9' 92" 02

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de construire 4 lots, desservis par une voirie à double sens, à destination de logement sur la commune de PIAN MEDOC.

Ces lots viennent étoffer l'offre de logement sur la commune. Cet aménagement vient se placer en légère marginalité d'un tissu urbain bien établi et permet ainsi de densifier la matrice urbaine existante, dans un souci d'économie de l'espace.

Le projet se situe en zone UC (Zone d'habitats diffus à densité faible, réservée à l'habitat mixte, zone de transition - tampon entre zones U, zones N et zones A) et correspond donc au Plan d'Urbanisme Local de la commune.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase chantier suivra les étapes habituelles suivantes :

- phase de nettoyage ; élimination des strates herbacée et arbustive, puis abattage et exportation des ligneux présents au niveau de l'emprise de la zone aménagée.
- Phase de terrassement : décapage, puis terrassement et pose des voiries
- Phase de viabilisation : mise en place des réseaux secs (électricité, eau potable, éclairage public, téléphonie, internet) et des réseaux humides (eaux usées et pluviales)
- Phase de finition : candélabres, clôtures, création d'espaces verts

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La solution technique retenue pour la solution compensatoire est l'infiltration des eaux pluviales du projet dans le cas où les dispositifs de gestion des eaux pluviales respectent les préconisations suivantes :

- Utiliser pour les calculs une perméabilité sécuritaire de 1.10-5 m/s ;
- Limiter le fond de fouille des ouvrages à faible profondeur par rapport au terrain naturel (horizon d'éluviation sableux gris clair) afin de ne pas recouper le niveau de la nappe en période de hautes eaux (risque de nappe sub-affleurante) et/ou prévoir un exhaussement de terrain avec la mise en place d'un remblai transparent à l'eau et stable pour ne pas impacter les parcelles voisines. Seul un suivi piézométrique définissant les niveaux de nappe en hautes eaux (généralement février à mai) permettra de préciser ce résultat. De plus, les niveaux piézométriques pourront avantageusement être reliées au système NGF en couplant ces données à un relevé topographique précis.
- Dimensionner les ouvrages sur la base d'une pluie de retour de 30 ans ;
- Prévoir nécessairement une surverse au sein d'un exutoire fonctionnel en cas de dysfonctionnement ou d'événements exceptionnels (pluie prolongée saturant les sols et nappe sub-affleurante). Une autorisation du propriétaire/gestionnaire de ce réseau devra être obtenue préalablement ;
- Éviter tout cheminement hydraulique long et privilégier la mise en place d'ouvrages linéaires peu profonds (répartis au prorata des surfaces actives) à un unique ouvrage centralisateur. Les préconisations mentionnées au sein du règlement d'urbanisme associés à la parcelle devront également être respectées. Pour les parties communes du lotissement, le dispositif le plus adapté au terrain est la noue de faible profondeur. Pour les espaces privés, des tranchées de rétention/infiltration pourront avantageusement être mises en place.

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne se situe ni à proximité (moins de 3 km), ni au sein d'une ZNIEFF. |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun APPB ne concerne la commune de LE PIAN MEDOC. |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | LE PIAN MEDOC n'est pas une commune littorale et se situe à 45 km de la côte Atlantique. |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet est situé au sein du Parc naturel régional du Médoc. |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le département de la Gironde est concerné par un PPBE (Plan de Prévention du bruit dans l'Environnement) dont la dernière version a été approuvée le 17 novembre 2015 par arrêté préfectoral. La commune de LE PIAN MEDOC n'est pas traversée par une infrastructure de transport concernée par ce PPBE. |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne situe pas au sein d'aucune zone humide à l'échelle du SDAGE ou du SAGE. Il est cependant situé à moins d'un kilomètre d'une zone humide du SAGE "Estuaire de la Gironde et milieux associés". L'emprise du projet n'est de même pas située à proximité d'une zone humide d'importance majeure. Les investigations de terrain ont en revanche mis en évidence l'existence d'une zone humide de 1 820 m ² dans l'emprise même du projet (cf. résultats du diagnostic zones humides en annexe). Seul 978 m ² de zone humide sera impacté par le projet. |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La commune de LE PIAN MEDOC fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Naturels prescrit le 21/01/2003, du fait du risque incendie présent sur la commune. Elle n'est en revanche pas concernée par un PPRT. Une bande de débroussaillage de 50m est prévue dans le projet afin de lutter contre ce risque. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Zone de répartition des eaux au titre de l'aquifère supérieur de référence l'Oligocène à l'Ouest de la Gironde sous la cote de référence 30 NGF. |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet se situe au niveau de la STEP de LE PIAN MEDOC n°0533322V003. |
| Dans un site inscrit ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet se situe à de 1 km du site inscrit du "Domaine et parc de Geneste". |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'emprise du projet n'est pas située à moins de 3 km d'un site Natura 2000 (cf. carte Milieux naturels remarquables). |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Il n'y a pas de site classé à moins de 3 km (cf. carte Milieux naturels remarquables). |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les travaux de viabilisation seront préférentiellement réalisés en période de basses eaux. Toutefois, le niveau de la nappe étant moyennement proche du niveau du terrain naturel, un rabattement de nappe temporaire sera peut être envisageable au moment de l'enfouissement des réseaux. |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'opération d'aménagement, en créant des surfaces imperméabilisées, entraînera l'altération des habitats naturels du secteur d'étude qui sont également le support de la faune recensée sur site. Au vu des enjeux identifiés, des mesures d'évitement et de réduction seront appliquées par le porteur de projet (cf Notice d'incidence en annexe) Certains arbres à anfractuosités accueillant une espèce d'insecte protégée (Le Grand Capricorne), seront préservés. Un habitat humide accueille lui aussi une espèce floristique protégée, <i>Dactylorhiza</i> sp et sera préservé en partie (842 m ² sur 1 820 m ²). |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le relevé floristique et faunistique réalisé (cf. Annexe) a montré l'absence d'espèces ou d'habitats d'intérêt communautaire justifiant la désignation de la zone Natura 2000 la plus proche. Aucun impact direct n'est donc à mentionner. |

| | | | | |
|------------------|--|--|--|--|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'implantation des lots entraînera la consommation d'espaces naturels et forestier, dans une matrice urbaine très lâche. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet est concerné par les risques naturels suivants : - Inondations : projet non compris dans le zonage du PPRN Risque Inondation - Retrait-gonflement des argiles : présence de l'aléa - Séisme : faible - Radon : potentiel de catégorie 1 (source : IRSN) - Feu de forêt : commune concernée par un PPRN prescrit |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | A raison d'un aller-retour quotidien par véhicule, c'est environ 8 véhicules par jour qui s'additionnent au trafic actuel. Cette hausse de trafic est très faible et sera facilement absorbée par le trafic déjà existant sur la commune. |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | Durant la première phase des travaux (défrichage, terrassement, raccordement aux divers réseaux), la circulation et l'usage d'engins et véhicules motorisés provoquera des nuisances sonores temporaires et diurnes. Ces travaux s'opéreront cependant en respect de la législation en vigueur relative aux émissions sonores. En phase d'exploitation, les habitations seront concernées par le bruit de fond relatif à un milieu urbanisé. |

| | | | | |
|------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Des vibrations légères seront produites par les engins de chantier en phase travaux. Ces vibrations ne sont pas de nature à impacter l'environnement du projet ni le sous-sol.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Des émissions lumineuses nocturnes seront produites par les futures habitations. Celles-ci viendront s'ajouter à celles des quelques autres habitations situées aux alentours.</p> <p>De la même manière, les futures habitations seront concernées par les émissions lumineuses produites par les habitations attenantes.</p> |
| Emissions | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>En phase chantier, les engins utilisés provoqueront l'émission de gaz d'échappement et de poussières lors de leur déplacement et de leur usage. Cependant, cette nuisance sera strictement limitée à la durée du chantier (incidence temporaire).</p> <p>En phase d'exploitation, la circulation des véhicules engendrera également le rejet de gaz d'échappement. Néanmoins ces incidences ne sont pas de nature à dégrader la qualité de l'air au niveau local.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Lors de la phase chantier, le ruissellement des eaux pluviales sur les matériaux de chantier peut entraîner une pollution des fossés.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>La gestion des eaux usées se fera via le réseau d'assainissement collectif.</p> |
| | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Les déchets qui pourraient être générés lors de la phase chantier seront stockés de manière contrôlée puis pris en charge au sein des filières de traitement adaptées.</p> |

| | | | | |
|---|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le défrichement des espaces boisés ne modifiera que faiblement la vision paysagère du site étant donné la superficie de la parcelle, les espaces verts qui seront préservés, notamment des arbres remarquables. Aucune incidence n'est à noter en ce qui concerne le patrimoine culturel, archéologique et architectural. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La mise en place de cet aménagement amène à reconsidérer le secteur du projet vers une vocation de secteur d'habitations. Cependant, le PLU considère cette zone comme étant en UC, c'est à dire à urbaniser. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures d'évitement et de réduction prises en compte dans l'élaboration du projet sont détaillées dans la notice d'incidence environnementale en annexe de ce dossier.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site d'étude ne s'inscrit dans le périmètre d'aucun site naturel remarquable ou ZNIEFF et aucune incidence directe ou indirecte n'est à noter en ce qui concerne les habitats et/ou espèces des entités remarquables énumérés auparavant. Des éléments à enjeux assez fort (arbres abritant une faune remarquable) seront préservés lors de la réalisation de ce projet (cf notice d'incidence). Des mesures correctives seront appliquées afin d'éviter et de réduire l'impact environnemental du projet. Par exemple 842 m² de zone humide seront évités.

Les eaux pluviales seront gérées de manière qualitative et quantitative suivant la perméabilité du sol, et les eaux usées seront recueillies au sein du réseau collectif. Aucun rejet d'effluent n'aura lieu vers le milieu naturel.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|--|
| - Plan cadastral (II.) - Plan de composition du projet (IV.) - Extrait du plan de zonage du PLU (III.) - Notice d'incidence environnementale (VIII.) - Cartographie des milieux naturels remarquables (VII.) |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

BLANQUEFORT

le,

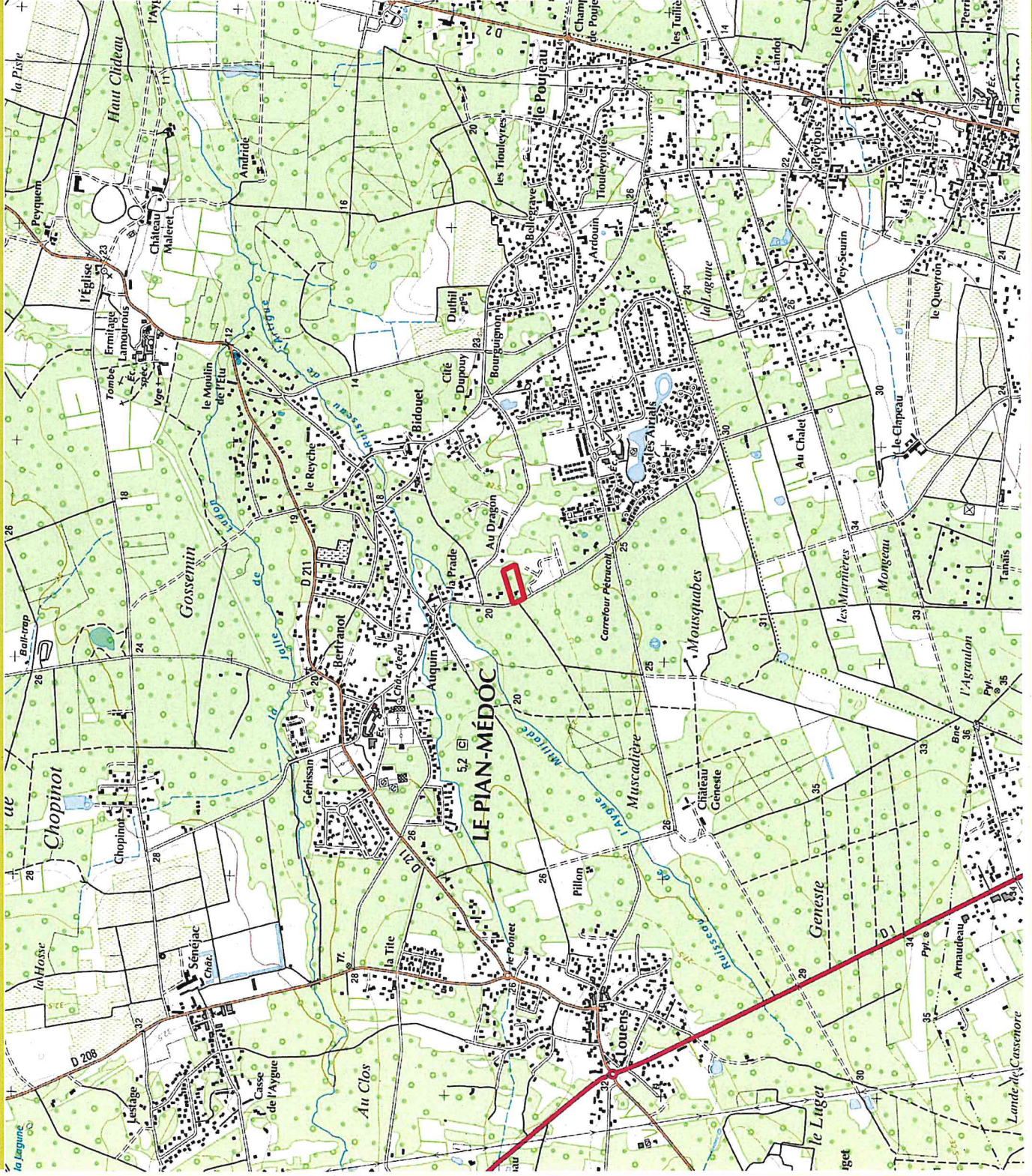
06.09.2021

Signature



Situation géographique

Projet de lotissement
Commune de PIAN MÉDOC (33)
INDIVISION SAURIN



0 500 1000 m

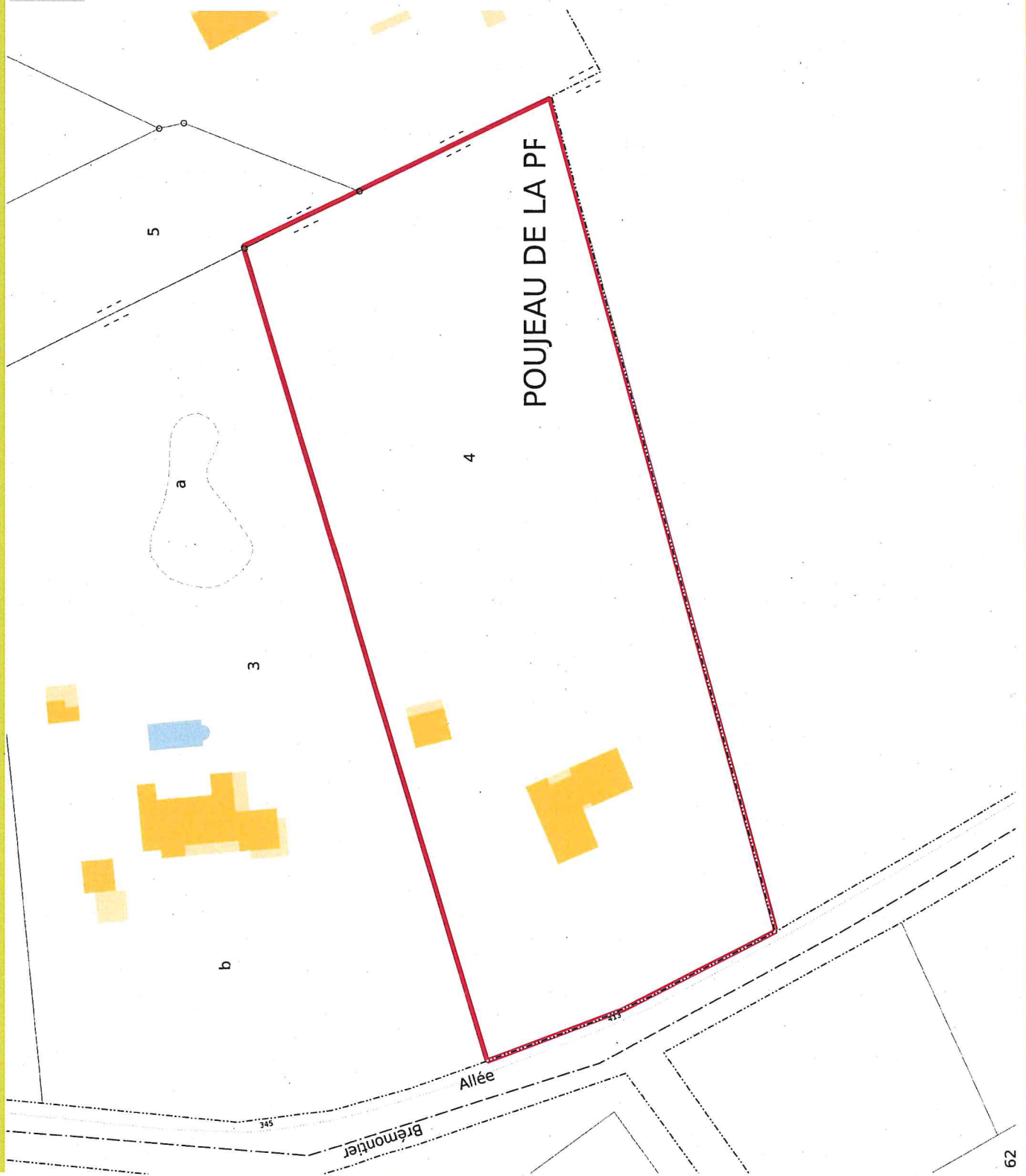


Sources : Google Satellite, ENVOLIS
Auteur : ENVOLIS
Date : 17/08/2021



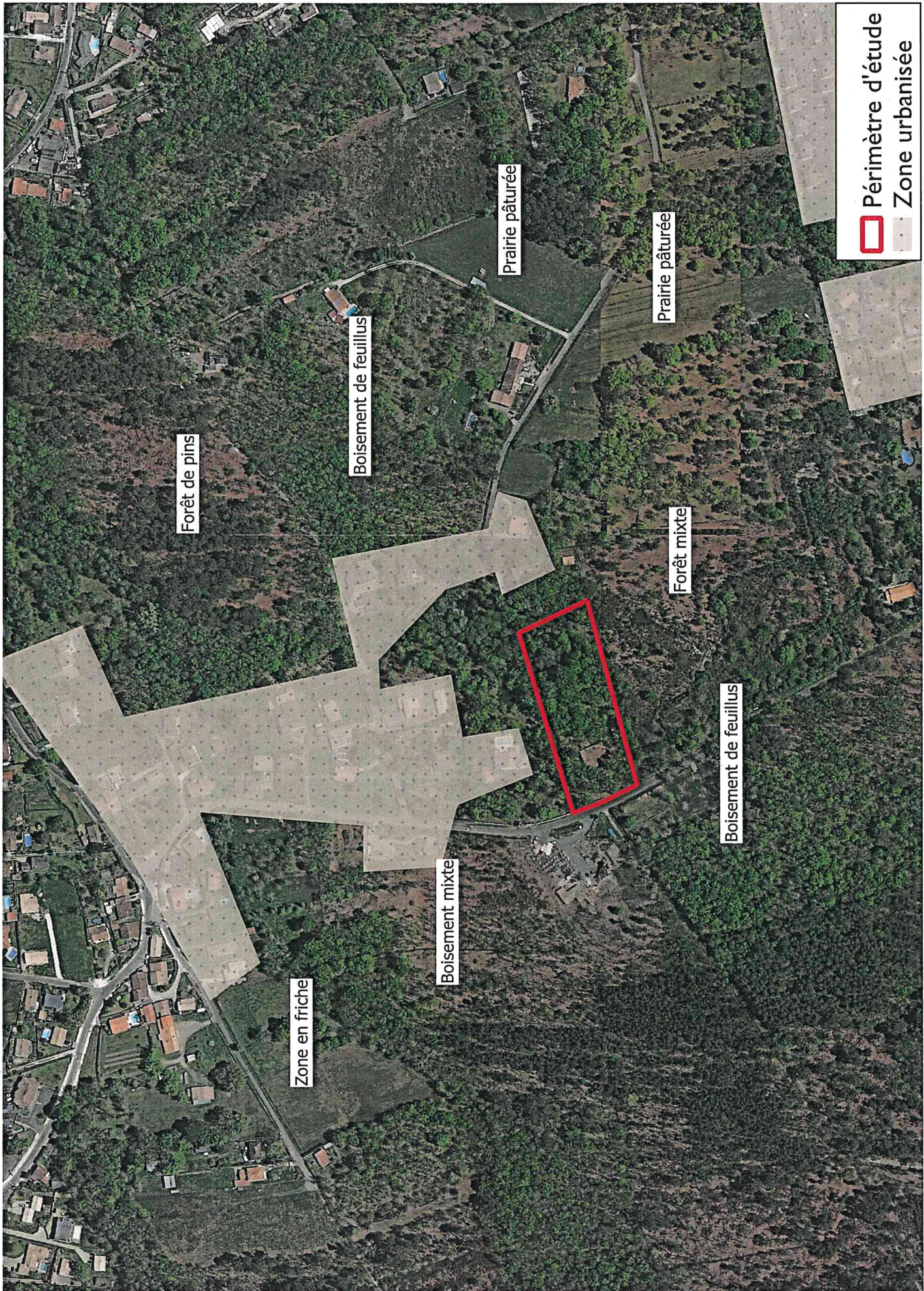
Situation cadastrale

Projet de lotissement
Commune de PIAN MEDOC (33)
INDIVISION SAURIN



Sources : Google Satellite, ENVOLIS
Auteur : ENVOLIS
Date : 17/08/2021





Forêt de pins

Boisement de feuillus

Prairie pâturée

Prairie pâturée

Forêt mixte

Boisement de feuillus

Zone en friche

Boisement mixte

 Périmètre d'étude
 Zone urbanisée

Cartographie des mesures d'évitement et de réduction

Projet de lotissement
Commune de PIAN MEDOC (33)
INDIVISION SAURIN

sition d'aménagement en 4 lots

- Périmètre d'étude
- Mesures d'évitement**
 - Zone humide conservée
 - Espaces verts communs
 - Arbres à conserver



Périmètre loti = 7 063 m²

Le guide des symboles et abréviations suivants

| | |
|--|---|
| | Abandonner la zone pour les mesures d'évitement et de réduction |
| | Coûts d'évitement |
| | Coûts de réduction |
| | Équipement particulier dans le lot |
| | Régime de vente en cours d'acte |
| | Coûts de réduction |
| | Coûts d'évitement |
| | Voies d'accès |
| | Voies d'accès |
| | Symboles particuliers |

Autres données à conserver

-
-
-

Autres données à conserver

-
-
-

Abandonner la zone

| |
|--|
| Surface des lots = 7 063 m² |
| Surface des espaces verts communs = 1 135 m² |
| Surface des espaces verts privés = 1 750 m² |
| Surface de la zone = 1 000 m² |
| Surface de la zone d'évitement = 7 063 m² |

Les limites de la propriété seront définies après l'obtention de la carte cadastrale. Les superficies et certains des lots énoncés seront définis et après le bornage de terrain.

SANCHEZ
SANCHEZ & CARRÉ
33000 PIAN MEDOC

Mathieu SANCHEZ & Gilles ESCARRET
Géomètres-Experts et Métiers d'Artisans VFB
23 rue du Commerce - 33000 PIAN MEDOC
Tél : 03 33 53 43 43 - Fax : 03 33 53 43 43
SIRET 800 192 881 - APE 7219 - N° de déclaration de géomètre 123456789

Sources : Google-Satellite, ENVOLIS
Auteur : ENVOLIS
Date : 20/08/2021



Projet de lotissement
Commune de PIAN MEDOC (33)
INDIVISION SAURIN

1/500

